

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

07/05/2020

Dossier complet le :

13/05/2020

N° d'enregistrement :

f09320p0108

1. Intitulé du projet

Implantation d'un champ agrivoltaïque sur la commune de Salon de Provence (13)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

CHAMP AGRIVOLTAÏQUE DE SALON

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Patrick DELBOS, Président

RCS / SIRET

8 4 5 0 4 5 3 1 9 0 0 0 1 7

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du Code de l'urbanisme ou une emprise comprise entre 10 000 et 40 000 m ² .	Création d'une emprise au sol réelle d'environ 41 m ² (poteaux de la structure et poste de livraison-transformation). Surface projetée au sol des modules solaires d'environ 15 500 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne l'implantation d'un champ agrivoltaïque sur des parcelles arboricoles de la commune de Salon de Provence (13). Ce projet innovant a pour objectif de mutualiser une production agricole primaire et une production électrique secondaire, en partageant et gérant intelligemment la lumière incidente.

Ce champ agrivoltaïque consiste en des structures métalliques, sur lesquelles reposent des modules solaires photovoltaïques espacés de 4 mètres entre chaque rangée Nord-Sud. Ces modules munis de trackers sont ainsi dynamiques et pilotables. Cette structure sera mise en place au-dessus de vergers, permettant notamment la protection des arbres et des fruits, des aléas climatiques (grêle, fort taux d'ensoleillement, gel, ...).

L'implantation du champ agrivoltaïque a été réfléchi avec l'exploitante agricole partenaire du projet, et adaptée et dimensionnée en fonction des modes de culture et du machinisme agricole utilisé et déjà détenu. Concernant l'irrigation, la structure telle que désignée, n'impactera en rien les modalités d'arrosage gravitaire déjà en place sur les parcelles.

4.2 Objectifs du projet

Le projet s'inscrit pleinement dans la volonté de l'Etat, d'une part, de soutenir le développement de la transition énergétique et d'autre part d'accompagner le monde agricole.

En effet, en avril 2020, après instruction du dossier de candidature par l'ADEME et la CRE, le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire a désigné lauréat de la deuxième session de l'Appel d'Offres Innovation, le projet du Champ Agrivoltaïque de Salon. En le désignant lauréat, le Ministère confirme donc la vocation du projet de coupler une production agricole primaire à une production d'énergie secondaire, en conservant une synergie de fonctionnement démontrable.

Le projet répond notamment aux objectifs que se fixe l'arboricultrice, à savoir :

- Protéger les vergers contre les aléas climatiques de plus en plus fréquents et intenses : grêle, gel, sécheresse, canicule, ... ;
- Limiter les effets du vent sur les fruits et les feuilles ;
- Diminuer les besoins en eau des végétaux, notamment en réduisant le phénomène d'évapotranspiration des sols et des arbres par la création d'un micro-climat gérable sous la structure ;
- Diversifier ses ateliers de production ;
- Améliorer les conditions de travail.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux, dont la durée est estimée à 5 mois, consisteront en :

- Réalisation des fondations par pieux battus. A ce stade, aucune fondation béton n'est envisagée ;
- Montage de la structure métallique selon les normes neige et vent locales (poteaux, treillis, axes de rotations, moteurs, ...) ;
- Installation des modules photovoltaïques et du système de tracking ;
- Installation du poste de transformation-livraison et raccordement électrique de la centrale.

Les travaux répondront aux exigences légales et réglementaires en matière de conditions d'hygiène, de sécurité au travail et de protection de l'environnement, mais également aux exigences internes et aux engagements d'amélioration continue pris pas la direction de Votalia.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'activité agricole sera orientée vers une production arboricole, tel qu'actuellement. En sus des pêchers et abricotiers, des cerisiers seront également plantés. Le système d'irrigation restera le même qu'aujourd'hui, à savoir par irrigation gravitaire.

L'activité est aujourd'hui parfaitement maîtrisée par la SCEA Domaine des Sources, en activité depuis 22 ans et notamment par sa gérante qui est arboricultrice depuis plus de 42 ans.

Le monitoring de la centrale photovoltaïque sera réalisé à distance depuis la direction opérationnelle de Votalia, basée à Aix-en-Provence et les phases de maintenance (préventive et curative) seront effectuées par les équipes d'exploitation de Votalia.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à une demande de permis de construire, de compétence communale.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise projetée au sol des trackers agricoles :	15 500 m ²
Emprise au sol de l'équipement électrique (poste de transformation-livraison) :	24 m ²
Hauteur sous treillis :	3,50 m
Puissance estimée de la centrale :	3 MWc

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu-dit "La Miette"
13300 SALON DE PROVENCE

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 5 ° 0 5 ' 2 8 " 95 Lat. 4 3 ° 4 0 ' 5 1 " 32

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est située à 300 m à l'est du site de projet et séparée par l'autoroute A7. Les autres ZNIEFF identifiées sont situées à plus de 3 ou 4 km du site. Pas d'impact direct sur une ZNIEFF. cf. Annexe 8 - Volet Naturel de l'Etude d'Impact.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune est concernée par un plan d'exposition au bruit des aéronefs approuvé par arrêté préfectoral du 28 juillet 1999. Le site de projet n'est pas situé dans les zones de bruit définies par le plan d'exposition au bruit.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les monuments historiques, les sites classés ou inscrits les plus proches sont distants de plus de 2 km du projet et ne présentent pas d'enjeux particuliers - cf. Annexe 7 - Volet Paysager de l'Etude d'Impact.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le CEN PACA a inventorié 2 zones humides (n°118 et 109) à plus de 600 m au nord-ouest du projet pour l'une et 1 km à l'ouest pour l'autre. Pas d'impact sur ces zones humides éloignées. cf. Annexe 8 - Volet Naturel de l'Etude d'Impact.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Salon de Provence n'est pas couverte par un Plan de Prévention du Risque inondation, mais des secteurs à risques sur le territoire communal sont identifiés dans l'Atlas des Zones Inondables. Le site de projet n'es pas concerné par ces secteurs à risques.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les monuments historiques, les sites classés ou inscrits les plus proches sont distants de plus de 2 km du projet et ne présentent pas d'enjeux particuliers - cf. Annexe 7 - Volet Paysager de l'Etude d'Impact.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- ZSC identifiées : une à 200 m au nord et une à 1 km au nord-ouest - ZPS identifiées : une à 200 m à l'est, une à 1 km au nord-ouest et 1 km au sud-ouest Pas d'impact direct sur un site du réseau Natura 2000. cf. Annexe 8 - Volet Naturel de l'Etude d'Impact - Evaluation Natura 2000
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les monuments historiques, les sites classés ou inscrits les plus proches sont distants de plus de 2 km du projet et ne présentent pas d'enjeux particuliers - cf. Annexe 7 - Volet Paysager de l'Etude d'Impact.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- Les vergers seront irrigués grâce au réseau gravitaire existant et déjà en place pour les cultures. - Le projet de production arboricole sous la structure agrivoltaïque n'augmentera et donc ne modifiera pas les prélèvements d'eau actuels nécessaires aux vergers. - Il est même prévu une économie d'utilisation d'eau par une diminution et une meilleure gestion de l'évapotranspiration des sols et des plantes.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site de projet correspond actuellement à un terrain agricole exploité en arboriculture. La vocation agricole sera donc pérennisée par la mise en place du projet.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- Circulation d'engins pendant la phase de travaux, qui sera limitée dans le temps (environ 5 mois). - Aucun impact en phase exploitation.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	- Potentiels bruits d'engins de construction pendant la phase travaux. - Aucun bruit en phase exploitation.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans l'objectif de la meilleure appréhension possible du projet et de ses potentiels impacts sur le patrimoine paysager, une étude paysagère complète a été réalisée par un bureau d'étude spécialisé et est disponible en Annexe 7 - Volet Paysager de l'Etude d'Impact.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'objectif du projet est de s'adapter à l'activité agricole en place, en protégeant les arbres et fruits, des aléas climatiques et en améliorant les conditions de travail. L'impact sera donc positif.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Afin que le projet soit le mieux possible insérer dans son territoire, tant en termes paysager, qu'environnemental, agricole, ou énergétique, plusieurs études ont été menées afin d'identifier les impacts potentiels et les mesures en réponse :

- Réalisation d'une étude paysagère par un bureau d'études spécialisé, afin d'évaluer les impacts du projet et de proposer des solutions d'intégration du projet agrivoltaïque dans son environnement - cf. Annexe 7 - Etude paysagère du Volet de l'Etude d'Impact.

- Réalisation d'une expertise naturaliste de la zone de projet et de ses abords et étude des impacts du projet sur les différents milieux, espèces faunistiques et floristiques, afin de mettre en place des mesures adaptées pour éviter et réduire les impacts du projet sur les milieux naturels - cf. Annexe 8 - Volet Naturel de l'Etude d'Impact.

- Réalisation d'une évaluation des incidences sur Natura 2000 par un bureau d'étude naturaliste - cf. Annexe 8 - Volet Naturel de l'Etude d'Impact - Evaluation Natura 2000.

Par ailleurs, un suivi agronomique sera réalisé par un organisme technique agricole, pendant toute la durée du projet permettant d'éviter toute dérive de la vocation agricole du projet et afin d'améliorer l'outil - cf. Annexe 10 - Convention de suivi des cultures.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet devrait être dispensé d'étude d'impact. Ce projet expérimental vise à mettre en oeuvre des modules solaires pilotables au-dessus de vergers. L'activité agricole restera la même, sera même pérennisée et l'irrigation se fera dans les mêmes conditions qu'actuellement.

- Pas de sensibilité écologique particulière sur ces terrains exploités depuis des décennies ;

- Pas d'impact sur les masses d'eau, pas d'imperméabilisation des sols ;

- Pas d'impacts ni de bruit, ni d'odeur, ni d'impact visuel négatif, grâce à une bonne intégration du projet dans le paysage ;

- Réversibilité lors du démantèlement du projet.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

- Annexe 7 : Volet Paysager de l'Etude d'Impact
- Annexe 8 : Volet Naturel de l'Etude d'Impact
- Annexe 9 : Mémoire technique sur la synergie agricole du projet
- Annexe 10 : Convention de suivi des cultures

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Aix-en-Provence

le, 06/05/2020

Signature

